Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260610-D52_26-DE

- VILLE DE GEVEZE –

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 10 juin 2026

Le mercredi 10 juin 2026 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé, après avoir été convoqué le 4 juin 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît CHAUVIN, maire.

Présents : Benoît CHAUVIN, Catherine HESRY, Bruno JOSSET, Sonia RECAN, Guillaume BOUCHERIE, Nathalie TENDIK, Mickaël FORTIER, Hélène KERIVEL, Stéphanie SAUVEE, Paul BYRNE, Léonie PAUTONNIER, Alexandre GEFFROY, Morgane OLLITRAULT, David PERRIN, Andrée GUIHARD, Niels TRUBERT, Morgane NADAN, Thierry FOUVILLE, Christine DY, Françoise PINEL, Robert SURCOUF, Nadine GAUTIER, Nelly BRIAND, Anne-Charlotte CHEVRIER, Héloïse LAMBARD-BAZIN, Willy DAVID.

Absents : Guy MONIER, Dominique GEFFRAULT, Pascal RIDARD.
Procurations : Guy MONIER à Mickaël FORTIER, Pascal RIDARD à Nelly BRIAND.

Nombre de conseillers municipaux : 29
Quorum : 15
Présents : 26
Absents : 3
Procurations : 2
Votants : 28

****

MISE A JOUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES

N°52/26

Par délibération du 20 avril, le conseil municipal a décidé de créer 7 commissions municipales et en a désigné les membres.

Consécutivement à la démission d'un conseiller municipal et à l'accueil de sa remplaçante, il convient de mettre à jour la composition de ces commissions.

Il est rappelé que :

- leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ;
- il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission ;
- les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT), mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, d'y renoncer.

Vu les articles L 2121-21 et 22 du CGCT

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260610-D52_26-DE

Vu la délibération n°34/26 du 20 avril 2026
A l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- ne pas procéder par vote à bulletin secret pour la désignation des membres des commissions municipales ;
- modifier l'article 3 de la délibération n°34/26 du 20 avril 2026 en désignant les membres des commissions comme suit :

➢ Urbanisme et équipements municipaux :
- Catherine HESRY
- Sonia RECAN
- Christine DY
- Dominique GEFFRAULT
- David PERRIN
- Alexandre GEFFROY
- Nadine GAUTIER
- Willy DAVID

➢ Affaires scolaires, enfance, jeunesse, restauration scolaire et CLSH
- Bruno JOSSET
- Morgane NADAN
- David PERRIN
- Stéphanie SAUVEE
- Niels TRUBERT
- Léonie PAUTONNIER
- Robert SURCOUF
- Anne-Charlotte CHEVRIER

➢ Finances et vie économique
- Sonia RECAN
- Catherine HESRY
- Guillaume BOUCHERIE
- Christine DY
- Morgane OLLITRAULT
- Alexandre GEFFROY
- Robert SURCOUF
- Anne-Charlotte CHEVRIER

➢ Cadre de vie, mobilité, voirie, environnement, espace rural et transition écologique
- Guillaume BOUCHERIE
- Thierry FOUVILLE
- Andrée GUIHARD
- Françoise PINEL
- Paul BYRNE
- Niels TRUBERT

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260610-D52_26-DE

- Willy DAVID
- Pascal RIDARD

➢ Vie associative, sport et culture
- Mickaël FORTIER
- Bruno JOSSET
- Andrée GUIHARD
- Françoise PINEL
- Paul BYRNE
- Léonie PAUTONNIER
- Nelly BRIAND
- Pascal RIDARD

➢ Démocratie locale, numérique, prévention et sécurité
- Hélène KERIVEL
- Thierry FOUVILLE
- Dominique GEFFRAULT
- Morgane NADAN
- Stéphanie SAUVEE
- Morgane OLLITRAULT
- Willy DAVID
- Héloïse LAMBARD-BAZIN

➢ Communication et animation communale
- Guy MONIER
- Hélène KERIVEL
- David PERRIN
- Morgane OLLITRAULT
- Niels TRUBERT
- Robert SURCOUF
- Héloïse LAMBARD-BAZIN.

MAIRIE DE 35 (Ille-et-Vilaine)

Pour copie conforme,
Le Maire,
Benoît CHAUVIN